



CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 08 DÉCEMBRE 2014
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	02/12/2014
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	05
Vote à la majorité	
Pour :	28
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quatorze, le lundi 08 décembre, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 7^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 2 décembre 2014.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – Mme MARCIN Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès (arrivée à 18H58) – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

REPRESENTÉS : M. RENIER Renaud, 3^{ème} Adjoint (ayant donné procuration à Mme MARCIN Dany) – Mme HATILIP ROCH Achille, 8^{ème} Adjointe (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à Mlle LAROCHELLE Laurence) – Mme DEGLAS Louisiane (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. SACILE Serge).....(5)

ABSENT : M. NOEL Jean-Philippe.....(1)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Philippe RENIER à été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

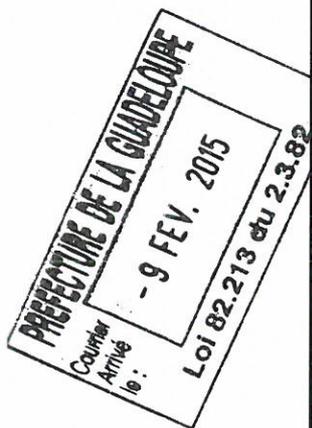
09

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION PLURIANNUELLE
 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE COMITE DE CARNAVAL
 DE TROIS-RIVIERES ET LA COMMUNE**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du décret n°2001-491 du 06 juin 2001 concernant les subventions attribuées par une collectivité à une association ;
- Vu l'enveloppe budgétaire prévue pour l'association « Comité de Carnaval de Trois-Rivières » au Budget primitif 2014 ;
- Considérant la nécessité de conclure avec cette association une convention d'objectifs et de moyens pour lui permettre de développer et promouvoir le carnaval à Trois-Rivières ;
- Considérant encore que la commune de Trois-Rivières s'engage sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son budget, à soutenir financièrement la réalisation des objectifs précités ;
- Considérant que la durée de la convention est fixée à un (1) an reconductible deux (2) fois ;
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens élaboré à cet effet ;

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,



A l'unanimité,

ADOPTE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée à la présente.

DIT que la durée de la convention est fixée à un (1) an reconductible deux (2) fois.

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée et à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions qu'elle renferme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

09 FEV. 2015

La publication et/ou la notification le

09 FEV. 2015